

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Tarifs des hébergements touristiques de Plateau d'Hauteville – Année 2023

Séance du 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BORGEOOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Solange DOMINGUEZ
GUILLERMET Maria pouvoir à Nicole ROSIER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés donc 28 votants

Vu la délibération n°2021-127 du 26 octobre 2021 fixant les tarifs des hébergements touristiques de la commune de Plateau d'Hauteville pour 2022.

Le prestataire des gîtes de France propose de reconduire les tarifs de 2022 en 2023.

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 17 octobre 2022, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire les tarifs existants des hébergements touristiques de la commune de Plateau d'Hauteville pour l'année 2023 :

- des pods de Thézillieu, du Camping de Thézillieu et des gîtes de Thézillieu,
- du gîte de la fromagerie de Cormaranche-en-Bugey avec ou sans hébergement,
- du gîte de la fromagerie de Cormaranche-en-Bugey pour les jeunes de la Maison Familiale Rurale dans un partenariat Commune/MFR,
- des gîtes de la commune de Plateau d'Hauteville pour les militaires du Camp de la Valbonne et leurs accompagnants sur présentation de la carte militaire dans un partenariat Commune/Militaires,

selon les tableaux annexés à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération antérieure.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2023 les tarifs existants de location des pods de Thézillieu et du Camping de Thézillieu, selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2023 les tarifs existants de location des gîtes de Thézillieu, selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2023 les tarifs existants de location du gîte de la fromagerie de Cormaranche-en-Bugey avec ou sans hébergement, selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2023 le tarif existant de location du gîte de la fromagerie de Cormaranche-en-Bugey pour les jeunes de la Maison Familiale Rurale dans un partenariat Commune/MFR, selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** de reconduire pour l'année 2023 les tarifs existants de location des gîtes de la commune de Plateau d'Hauteville pour les militaires du Camp de la Valbonne et leurs accompagnants sur présentation de la carte militaire dans un partenariat Commune/Militaires, selon le tableau annexé à la présente délibération,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
Philippe EMIN